

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°20/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le 31 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Sébastien **BLACHE**, Mme Eugénie **GARCIA**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Christine **TROUBA**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Dimitri **KOKKINIDIS**, Mmes Lydia **CHAREF**, Sandra **PEYRE**, Caroline **FERRAND**, M. Esmail **BOUBAKEUR**, Mme Marie-Jeanne **CLAPIER**, M. Fabio **ZUCCARI**, Mme Mélanie **TOBBA**, M. Ahmet **OZGUN**.

Procurations : M. Grégory **SOULLIAERT** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à M. Dimitri **KOKKINIDIS**), Mme Chorig **MIRZAYAN** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Esteban **SERRANO** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**).

Mme Sandra **PEYRE** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Exposé du Maire

Nous vous rappelons que le Conseil municipal peut former des Commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises, comme le prévoit l'article L.2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A ce titre, nous vous proposons de constituer les neuf Commissions suivantes :

- Finances.
- Urbanisme.
- Environnement et Cadre de Vie.
- Social et Santé.
- Scolaire Petite Enfance Sécurité.
- Sports et Jeunesse.
- Vie Economique et Commerces.
- Animation.
- Communication et Grands Evènements.

Conformément à l'article L.2121-22 précité, la composition de ces Commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des Elus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire au nom du Groupe Majoritaire présente ses neuf listes et demande s'il y a d'autres candidatures pour siéger au sein de celles-ci.

Le Groupe Minoritaire demande à siéger au sein des commissions suivantes :

- Urbanisme.
- Social et Santé.
- Vie économique et Commerces.

Constatant qu'une seule liste est déposée et que chacune des neuf Commissions est complète, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations au sein de ces neuf Commissions prennent immédiatement effet.

Le Maire en donne lecture au Conseil.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 1er avril 2026

Le Maire,

